

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Mars 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro  
2016/MARS/30

Point de l'ordre du jour  
8

OBJET  
ÉCOQUARTIER MARAGON-  
FLORALIES – ACQUISITION  
DES PLACES DE PARKINGS  
ANNEXES AUX LOGEMENTS  
D'URGENCE

RAPPORTEUR  
Mme FAIVRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 06/04/2016  
L'affichage en mairie le : 06/04/2016  
La notification le : 06/04/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 24 mars 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 18 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. E. JAECK a donné procuration à M. G. ROZENKNOP  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO  
M. A. CLEMENT a donné procuration Mme P. MATON

Membres absents

M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

Par délibération en date du 21 janvier 2016, le Conseil Municipal a validé la vente de logements de la copropriété des Floralies et l'acquisition de nouveaux logements dans l'écoquartier Maragon-Floralies par le biais d'une dation en paiement.

La présente délibération vient compléter la première en indiquant les places de parkings annexes aux appartements qui doivent être inclus dans la dation en paiement.

Les places de stationnement suivantes viennent en complément des ces logements :

- 1 emplacement de stationnement extérieur situé dans l'îlot A1 et portant le numéro 9 sur le plan ci annexé.
- 1 emplacement de stationnement extérieur situé dans l'îlot B et portant le numéro 64 sur le plan ci annexé.

**Le reste de la délibération et notamment le prix et les conditions de la vente restent inchangées par rapport à la délibération du 21 janvier 2016.**

**Décision**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l'Urbanisme ;*
- *Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;*

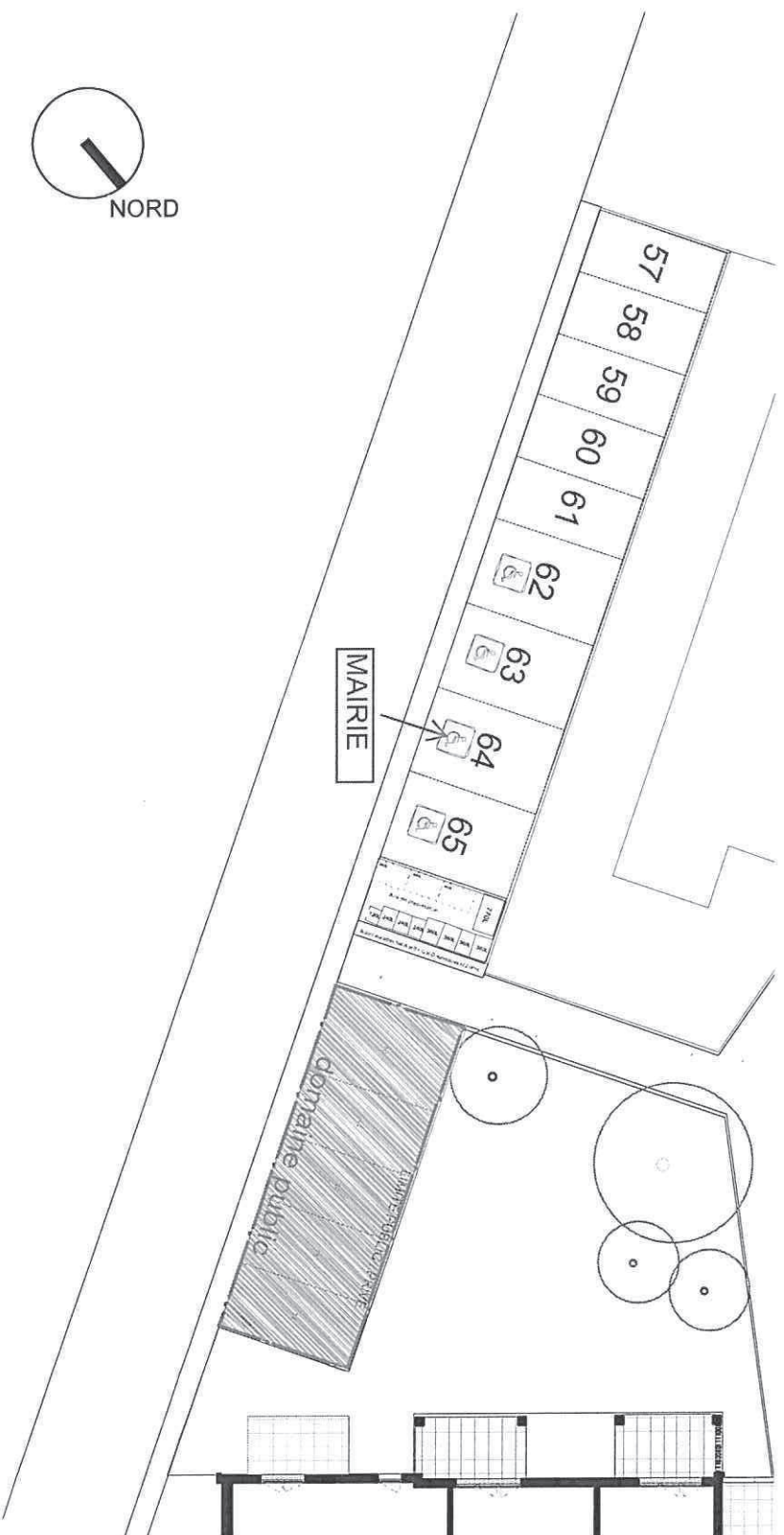
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame FAIVRE, et après en avoir délibéré  
**À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'acquisition de deux places de stationnement, annexes aux logements d'urgence ;
- **COMPLETE** la délibération en date du 21 janvier 2016 avec l'acquisition des deux places précitées ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tous les documents et actes découlant de la présente décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

# ECO-QUARTIER MARAGON-FLORALIES



## ILOT B

Plan Synoptique-niveau: RDC PARKING EXTERIEUR

# LES FLORALIES - Ilot A1

PLAN SYNOPTIQUE NIVEAU Rez De Jardin

MAIRIE-A1a01

